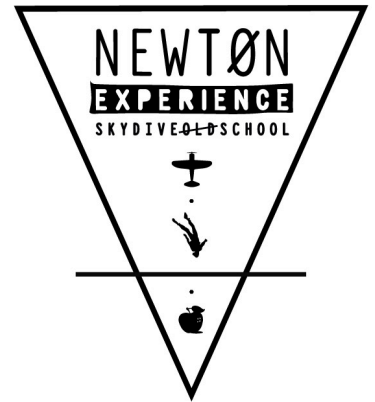


INFORMATIONS POUR LE SAUT EN TANDEM



RESERVATIONS

La prise de rendez-vous se fait par téléphone au **06 10 45 89 80**.

Un acompte de 80€ est nécessaire pour la réservation.

Payable par virement ou par chèque avec un courrier précisant la date, l'heure et le nom de sautant à envoyer à l'adresse suivante :

*Newton Parachutisme
352 chemin de Blaqueirette
06460 Saint Vallier de Thiey*

Les acomptes sont encaissés dès leurs réceptions.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Prix du saut en tandem : 300€

Montage Vidéo : 100€

Montage Vidéo + Photos HD : 140€

Le paiement se fait par **chèques** (prévoir 3 chèques) ou par **espèces** le jour du saut.

Il est possible de payer à l'avance l'intégralité du saut par virement bancaire.

Dans ce cas, précisez-le lors de la prise de rendez vous.

METEO

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou aérologiques seul le moniteur est en mesure d'annuler le saut. Se faisant un report sera organiser en fonction de nos disponibilités communes.

LE JOUR DU SAUT

L'heure convenue lors de la réservation est l'heure de rendez vous au centre de parachutisme. Néanmoins prévoir 2 à 3 heures sur place.

Prévoir une tenue sportive et proche du corps ainsi que des baskets.

Il est impératif de **manger avant le saut** en parachute. En cas d'oubli, un snack est à disposition sur la zone de saut.

L'âge minimum pour sauter en parachute est de 15 ans accompagné d'une autorisation parentale. Et les gabarits maximum sont de 75Kg pour les femmes et 90Kg pour les hommes.

La plongée est prohibée dans les 48h précédant le saut.

Nous vous rappelons qu'un **certificat médical de moins de trois mois est obligatoire** et à apporter le jour du saut (voir page 3)

ACCES AU CENTRE DE PARACHUTISME

Aérodrome Le Luc –Le Cannet
83340 Le Cannet des Maures

Sur l'Autoroute A8, prendre la sortie A57 direction Toulon / Hyères / Le Luc.

– Sortie 13 : Le Cannet des Maures vers Vidauban / La Garde Freinet / Le Luc / Les Arcs.

– Après le péage, au rond point, prendre la 1ère sortie à droite sur DN7 direction Vidauban.

– Second rond point, tourner à droite sur D17 / EAALAT.

– Deuxième virage ; panneau « Centre de parachutisme / EAALAT ,

– Vous y êtes !



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU PARACHUTISME SPORTIF

Je soussigné(e), Docteur _____

- Médecin diplômé de médecine aéronautique
 Médecin du sport
 Autre

Certifie avoir examiné ce jour :

M _____

Né(e) le _____ à _____

Demeurant _____

- Première licence Reprise après arrêt médical Renouvellement Saut en Tandem
 Compétition
 Enseignement du parachutisme (rayer les mentions inutiles) : **TRAD** **PAC** **TANDEM**
Pour les moniteurs **TANDEM** : voir l'arrêté Ministère des sports du 27 janvier 2014 relatif à l'autorisation annuelle d'exercer

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable :

- à la pratique du parachutisme sportif (saut d'aéronef)
 à la pratique du parachutisme ascensionnel (tracté-treuilé)
 à la pratique du parapente
 Restrictions (verres correcteurs, etc.) _____
 Présente une contre-indication (précisez) _____

Le jeune sportif de 15 à 16 ans désigné ci-dessus a bénéficié des examens prévus par la réglementation FFP et qu'il ne présente pas de contre-indication clinique à la pratique des activités désignées. L'âge de 12 ans est requis pour ascensionnel et parapente.

Je certifie avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique du parachutisme établie par la Commission Médicale de la FFP et de la réglementation en matière de délivrance des certificats médicaux au sein de la FFP.

Fait à _____ le _____ signature et cachet

Le présent certificat est valable pour l'année en cours sauf maladie intercurrente ou accident, remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques encourus en cas de fausse déclaration. La liste des contre-indications aux activités fédérales est consultable sur le site fédéral www.ffp.asso.fr

En cas d'inaptitude.

Adresser ce certificat médical au Médecin Fédéral National - 62, rue de Fécamp - 75012 PARIS (sous timbre secret médical)

En cas de dérogation demandée par le candidat.

Adresser la fiche médicale et la demande écrite de dérogation du candidat au Médecin Fédéral Inter Régional